



FONDATION WILLIAM H. MCGANNON

Demande de directives concernant votre don à la Fondation

Un des objectifs principaux que se fixe la Fondation William H. McGannon est de créer, gérer et développer des fonds de dotation dans le but d'appuyer les organismes et projets caritatifs maintenant et pour toujours (à perpétuité). La plupart des dons sont par conséquent retenus comme étant un capital de dotation et le montant des subventions est contrôlé afin de protéger la valeur à long terme du fonds et de la subvention qui en découlera par la suite. De plus, nous retiendrons les dons pour une durée d'au moins 10 ans comme faisant partie de notre capital de dotation.

L'Agence du revenu du Canada exige que vous nous fournissiez des directives écrites quant à l'investissement à long terme de votre don dans le but de développer un fonds de dotation. En l'absence de directives spécifiques de votre part, nous devons distribuer, en tant que subvention, au moins 80 % dudit don dans l'année de sa réception ou au cours du prochain exercice financier.

Par conséquent, nous vous demandons de remplir et de signer le formulaire de demande suivant et de nous l'envoyer par la poste.

Merci de votre contribution au fonds de dotation de la Fondation William H. McGannon.

OUI, par la présente, j'exige que le don spécifié ci-dessous et fait à la Fondation William H. McGannon, numéro de dossier 86575 7082 RR0001, soit détenu pour une période d'au moins dix (10) ans. Vous pouvez transférer cette valeur historique à un autre organisme de charité enregistré.

Montant du don :

Nom et adresse du donateur :

Signature autorisée du donateur : _____

Si vous souhaitez recevoir un reçu aux fins de l'impôt sur le revenu, veuillez l'indiquer (_____)
